

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



Communauté de Communes



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse



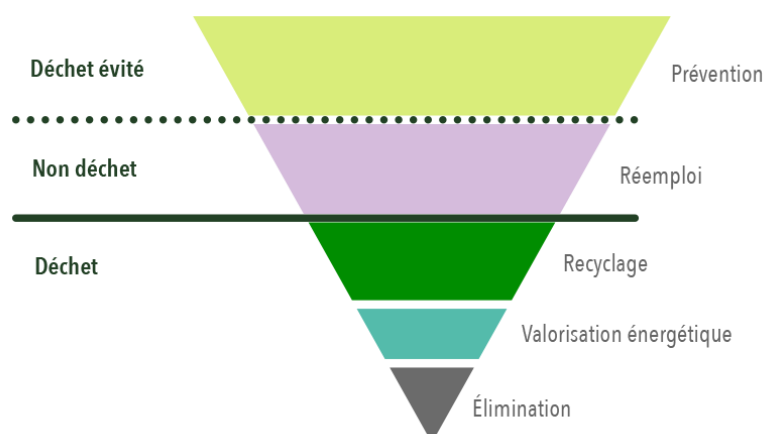
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	12
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	12
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	14
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	19
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	20
3.1	Stratégie et objectifs	20
3.2	Axes et actions stratégiques.....	21
3.3	La planification des actions de communication	22
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	23
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	24
3.6	Les fiches action	24

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru sera déployé en 2026 pour 6 ans.

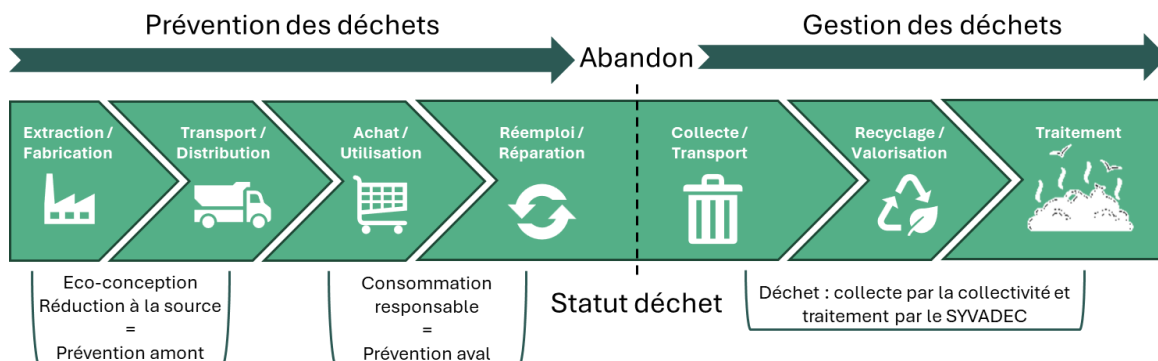
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

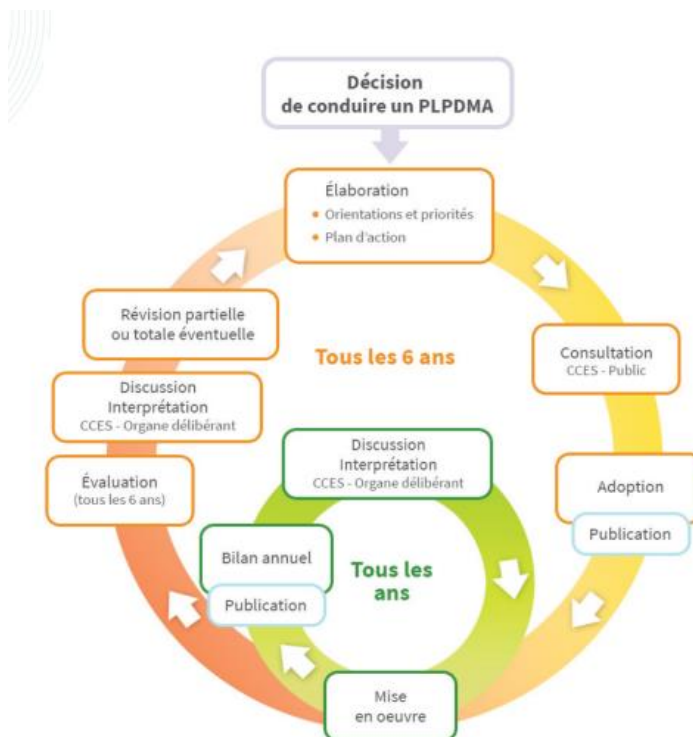
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

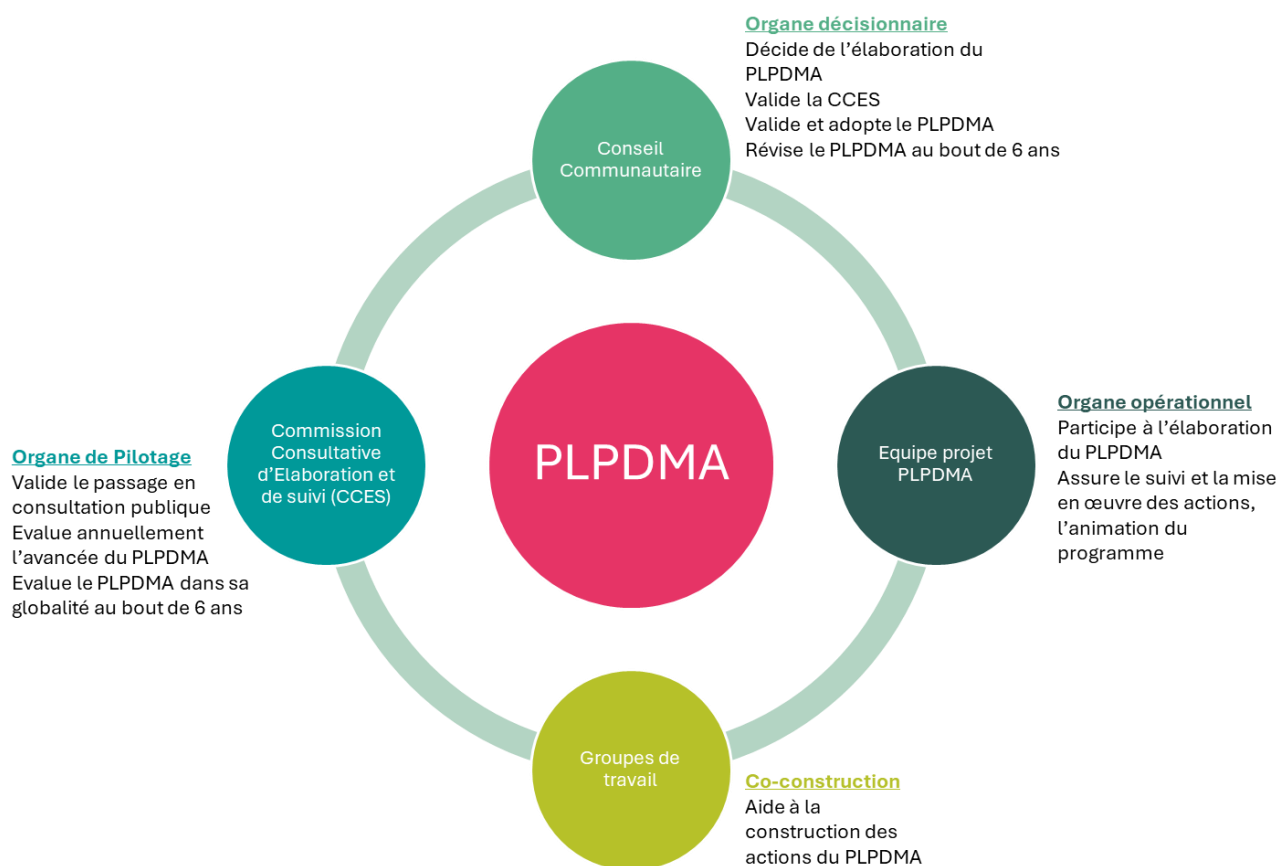
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru**

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.

- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :

- 24/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
- 01/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.

- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par la CC du Nebbiu Conca d'Oru. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des membres suivants :

- Monsieur Claudy OLMETA, Président de l'EPCI,
- Monsieur Cyril LUCIANI, Vice-Président en charge des déchets ménagers,
- Monsieur Paul COSTA, premier adjoint de la Commune de Saint-Florent et responsable de la voirie publique, Conseiller Communautaire,
- Monsieur Jean-François BENVENUTI, adjoint au Maire de Saint-Florent, Conseiller Communautaire, restaurateur de plus de 100 couverts,
- Monsieur Yves GIANILY, premier adjoint au Maire de la Commune de Murato, membre de la Commission déchets au sein de l'Intercommunalité,
- Monsieur Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI, Maire de Rapale et membre de la commission des déchets ménagers,
- Monsieur Etienne MARCHETTI, Maire de Barbaggio et membre de la commission des déchets ménagers,
- Madame Virginie GUARDINI, adjointe à la Commune de Saint-Florent en charge des écoles et Conseillère Communautaire,
- Madame Sonia LOUIS, trésorière de l'association I Remi San Fiurenzinchì,
- Madame Vanessa MISCALI, Principale du collège de Saint-Florent,
- Monsieur Eric LAFUMAT, Directeur des Services de l'Intercommunalité,
- Monsieur Jean-François GUIGNON MIMI, secrétariat intercommunal,
- Madame Marie-Claire COLOMBANI, unité déchets – Service économie circulaire et gestion des déchets de l'Office de l'Environnement de la Corse.



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru (CCNCO) a été créée par arrêté préfectoral daté du 20 décembre 2016 prenant effet au 1er janvier 2017. Cet arrêté met en application les dispositions de l'article 35 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Actuellement la CCNCO regroupe 15 communes et s'étend sur 387,5km² : Barbaggio, Farinole, Murato, Oletta, Olmeta-di-Tuda, Patrimonio, Piève, Poggio-d'Oletta, Rapale, Rutali, Saint-Florent, San-Gavino-di-Tenda, Santo-Pietro-di-Tenda, Sorio, Vallecalle.

La CCNCO est classée en typologie d'habitat « Touristique » selon le SYVADEC.

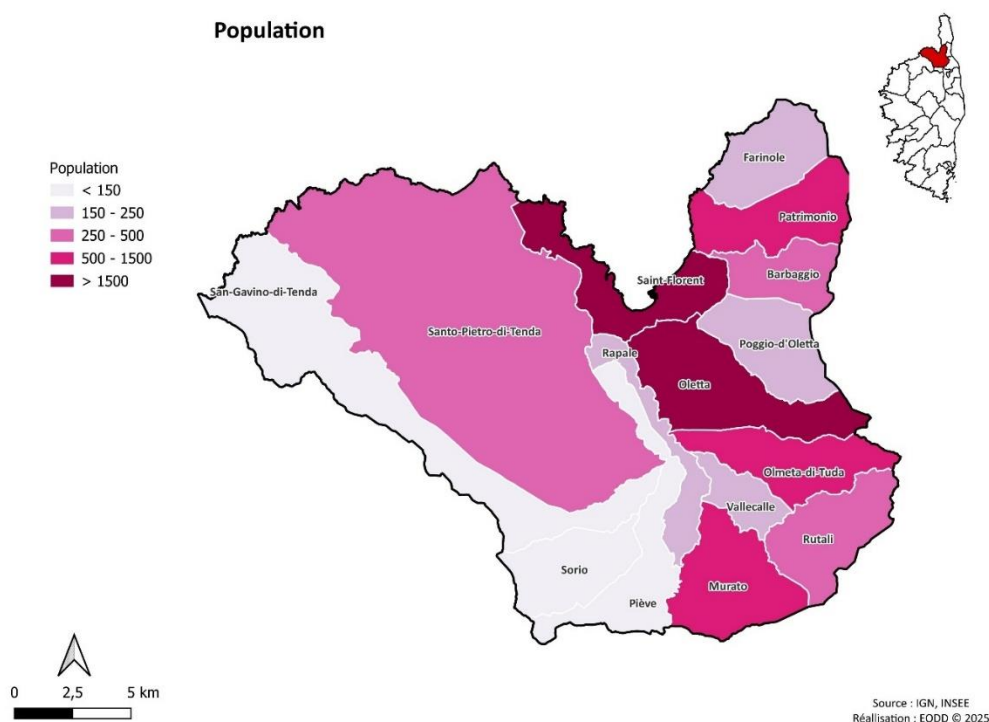


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la CCNCO - Source : EODD

Les compétences de la CCNCO sont les suivantes :

- Environnement, développement durable et cadre de vie (dont GEMAPI et gestion des déchets).
- Collecte et élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés (intégrant la mise en place et la promotion du tri et la sensibilisation des usagers à la réduction des déchets), avec compétence traitement déléguée à SYVADEC.
- Développement et aménagement économique.
- Développement touristique.
- Accueil des gens du voyage.
- Actions sociales d'intérêt communautaires.
- Développement et aménagement éducatif, sportif et culturel
- Aménagement de l'espace communautaire.
- Gestion de la route intercommunale de la Plaine.
- Logement et habitat.

Le SPGD est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **7 679 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 2,21 % de la population de la Corse (347 597 habitants) et près de 45,4% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Oletta (23,45%) et Saint-Florent (22%).

Depuis 2010, la population du territoire a **une augmentation de 18%** entre 2010 et 2024.

La densité de population est de **20 habitants au km²** en-dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

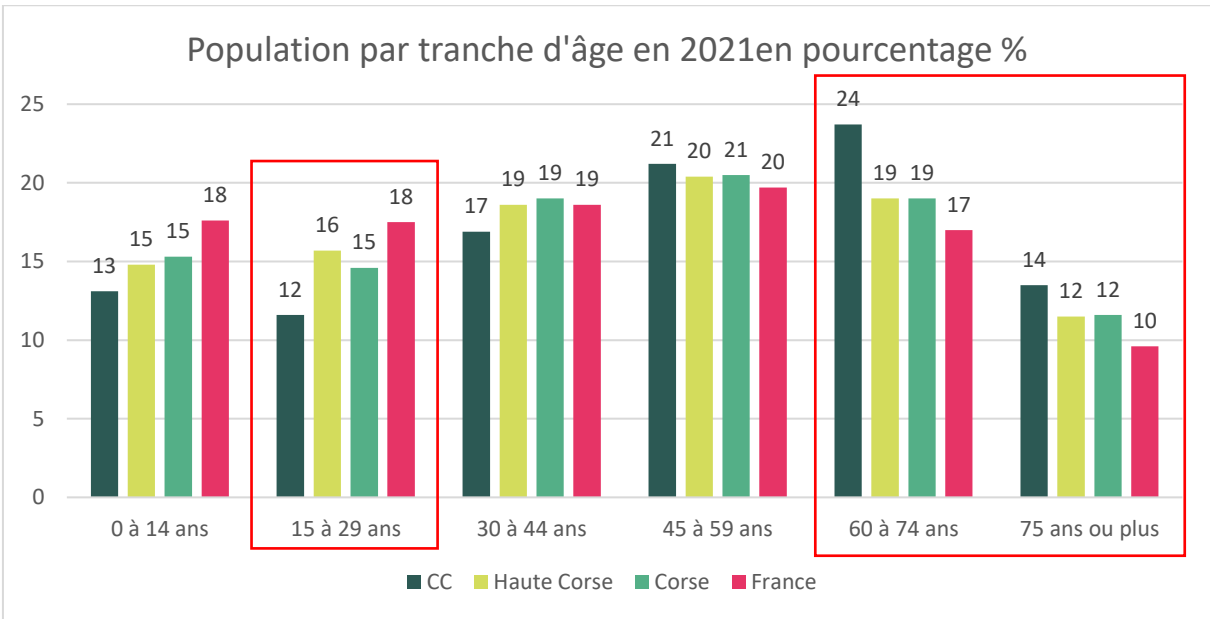


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

La Communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru affiche une moyenne de personnes par ménage similaire à la moyenne nationale (2,2), soit **2,2 personne/foyer**.

Si 63% des ménages sont des familles, dont **35% avec des enfants**, 35 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**74% de la population**) ayant un emploi (65% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 4 025 maisons et 3 091 appartements en 2021.



**57% de maisons
individuelles**



**43%
d'appartements**

Sur le territoire, l'INSEE recense 3 559 résidences principales (50%) et 3 438 résidences secondaires (48%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 5 fois supérieur à la moyenne nationale (10%).

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 933 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Ensemble	933	100
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	299	32
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	152	16,3
Construction	148	15,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	105	11,3
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	68	7,3
Activités immobilières	64	6,9
Autres activités de services	63	6,8
Activités financières et d'assurance	20	2,1
Information et communication	14	1,5

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **310 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru.

Le territoire de la CCNCO a une vocation touristique, la capacité d'accueil sur les communes littorales est comprise entre 0 et plus de 5 établissements pour la commune de Saint Florent. Sur les communes non littorales cette capacité est nulle exceptée pour les communes d'Oletta et d'Olmeta-Di-Tuda.

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	15 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles primaires (3), élémentaire (3) et collège (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	Deux EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en point de regroupement	Enfouissement ISDND STOC Prunelli
Emballages 	Collecte en point de regroupement	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 		Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en point de regroupement	Valorisation matière OI Glasspack (Béziers)
Cartons 	Collectes en points de regroupement et en porte à porte	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : 1 sites de compostage partagé 1 438 composteurs individuels Collecte des professionnels en porte à porte du 1 ^{er} juin au 30 septembre	Valorisation matière SLTP Cargèse
Encombrants 	Collecte en points propres	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Textiles 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement
Espace de gratuité 		Réemploi et valorisation matière Recyclerie du SYVADEC (Murato)

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets						56	41	-
Emballages	40	193	162	155	115	186	134	238%
Papier	12	24	21	16	17	10	1	-93%
Verre	93	335	348	402	421	402	331	255%
Biodechets compostés par l'habitant		86	107	122	137	147	159	-
OM	3555	3 171	2 841	3 210	3 329	3 063	3 168	-11%
Tout Venant	1138	142	191	173	65	69	74	-94%
Textiles		16	12	17	16	21	21	-

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques							1	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs								-
Bois		254	281	253	223	225	124	-
Carton CS	21	1	15	1	12	49	9	-59%
Carton Rec		180	124	138	139	94	118	-
DDS		7	9	8	5	7	8	-
DEEE		121	126	122	104	108	116	-
Huiles Minérales			1	3	2	2	3	-
Huiles Végétales			2	7	3	3	1	-
Métaux		229	226	219	202	206	177	-
Meuble		122	91	188	172	193	133	-
Meuble - Bois						6	215	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin							0	-
PMCB - Placoplatre							35	-
Pneus			8	13	10	11	15	-
TV Valorisé		126	165	171	231	233	190	-
Végétaux		417	369	397	337	337	335	-
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	4 859	5 339	4 991	5 492	5 402	5 280	5 249	8%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

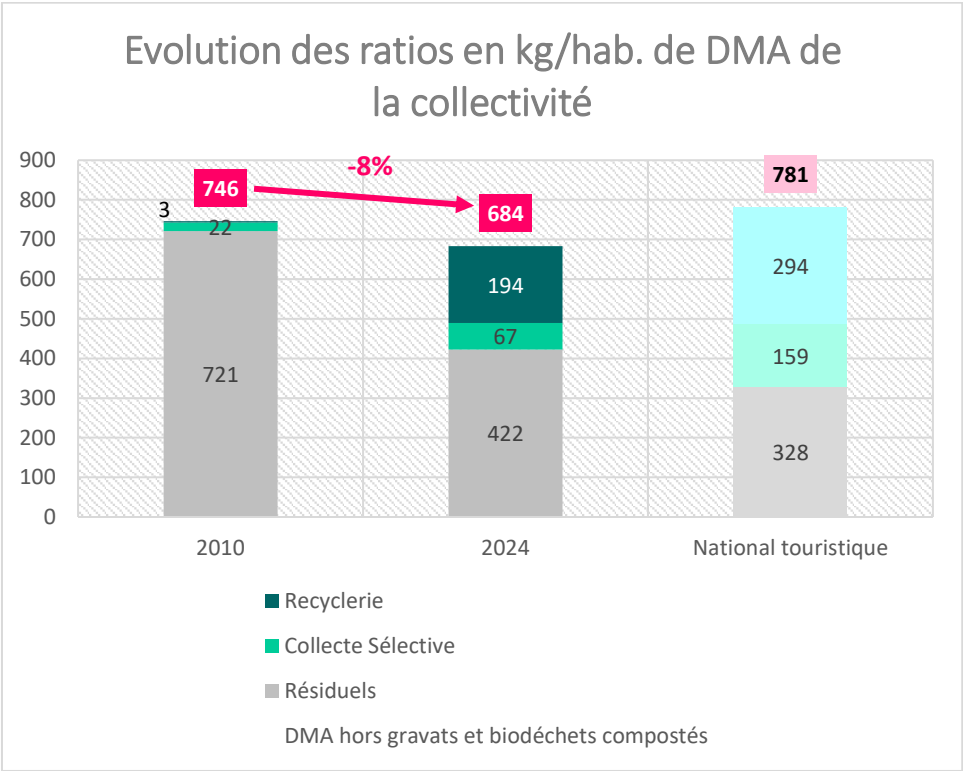


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a diminué de 8% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

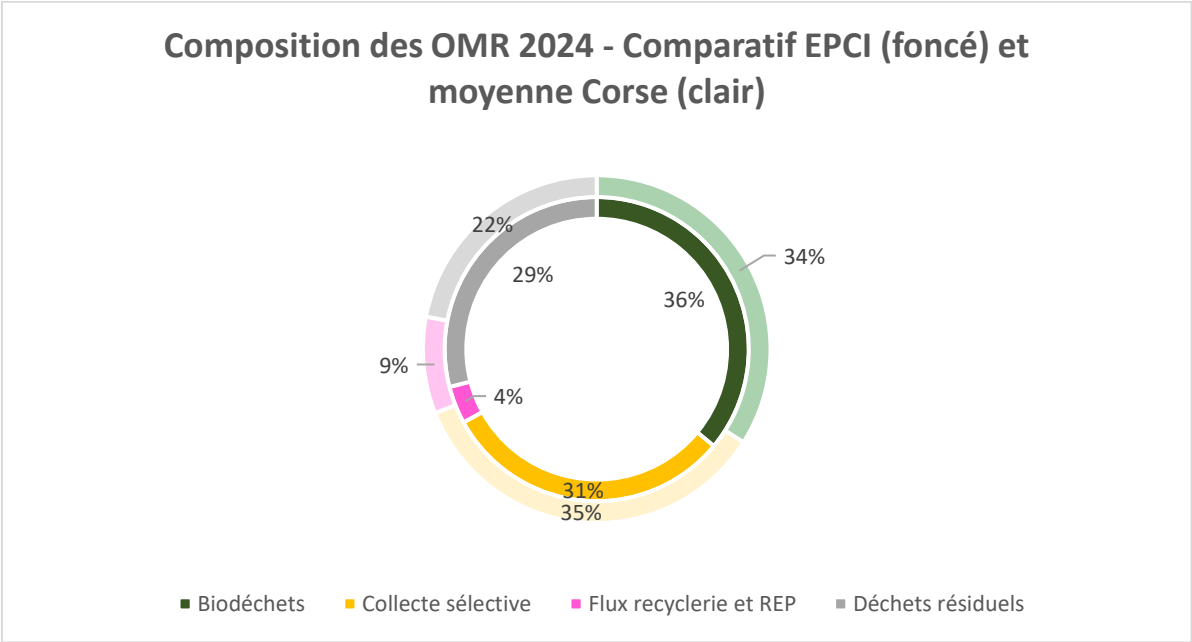


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Recyclerie	1 448	189	27%
Biodéchets	1 329	173	25%
OM	945	123	17%
Verre	658	86	12%
Emballages	549	71	10%
Cartons	206	27	4%
Papier	202	26	4%
Textiles	72	9	1%
Total	5 408	704*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC
*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

Sensibiliser sur la thématique des déchets, c'est amener chacun des habitants à se questionner sur des problématiques à la fois écologiques, sociales et environnementales.

La CCNCO a développé les actions suivantes :

Les actions déployées sur le territoire de la CCNCO sont les suivantes :

- **Accompagner le tri à la source des biodéchets.**
 - Recrutement d'un ambassadeur de tri sur la saison estivale du 1^{er} mai au 31 octobre avec pour mission de sensibiliser au tri les professionnels producteurs de biodéchets.
 - Signature chaque année par chaque professionnel collecté, depuis 2023, d'un « contrat annuel de collecte des biodéchets ». Ce contrat reprend les modalités de collecte et les caractéristiques des biodéchets acceptés.
 - Affiche « tri des biodéchets.
 - Collecte des professionnels sur les communes de Saint Florent et d'Oletta.

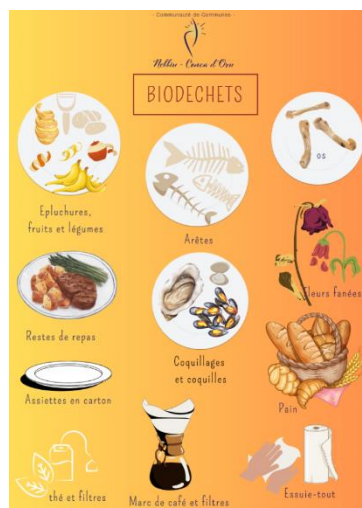


Illustration 5 : Affiche Biodéchets – Source CCNCO

- Accompagner avec le soutien du SYVADEC la population pour le **développement du compostage de proximité**.
- **Développement des supports de communication pour le tri des emballages, du papier, du verre et des biodéchets.**
 - Une signalétique claire et territoriale.



Illustration 6 : signalétique de tri – Source CCNCO

- **Développer des outils de communication pour valoriser les écocestes** pour la population locale et de passage.



Illustration 7 : affiche de communication pour les écocestes – Source CCNCO

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (35%)
- Une population active importante (74% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 56% des ménages)

Gestion des déchets

- Baisse des ratios de résiduels entre 2010 et 2024 (-41%)

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité
- 1 ambassadeur de tri recruté en période estivale

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (37% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (48%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur le réemploi, le tri à la source des biodéchets, la valorisation matière, et la réduction du stockage.
- Une production d'OMR et de DMA importante
- Des évolutions constatées faibles sur 2010/2024

Moyen humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains disponibles pour la prévention (pas de projet de nouvelle embauche)

Actions et démarches engagées

- Une communication de la CCNCO plutôt axée sur l'information
- Peu d'actions de prévention sur le territoire

Acteurs et partenaires

- Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 36% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation
- Des projets d'optimisation du service de gestion des déchets pouvant encourager la réduction (réduction des fréquences et amélioration des points de tri)

Menaces

Contexte général et socio-économique

- Une partie du territoire très touristique avec donc une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

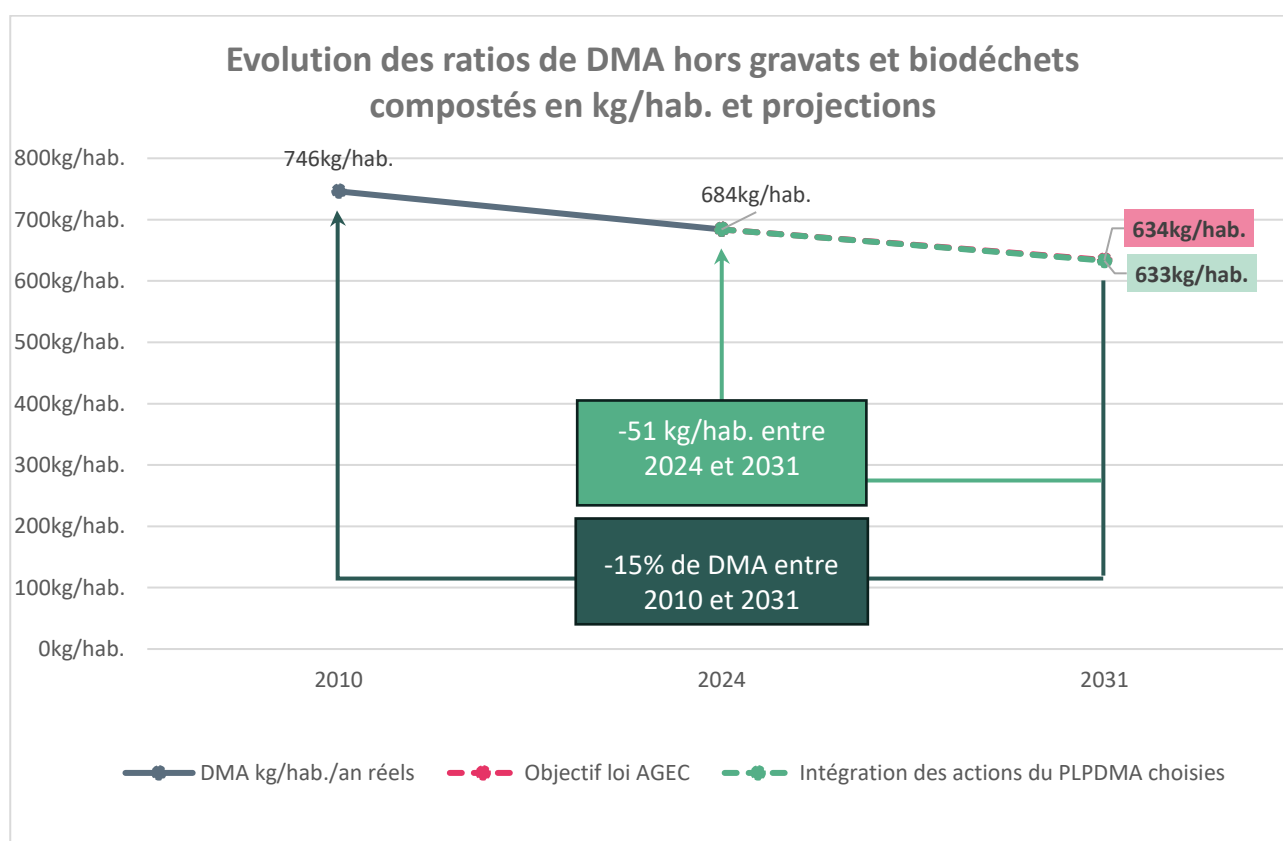


Illustration 8 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
Action 1.1 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	19,4 kg/hab.	38,1 %
	-19,4 kg/hab.	38,1%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	0,5 kg/hab.	0,9%
Action 2.2 – Eco-exemplarité des professionnels	8,8 kg/hab.	17,3%
	-9,3 kg/hab.	18,2%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
Action 3.1 – Encourager le réemploi	4,5 kg/hab.	8,9%
Action 3.2 – Consommation responsable	0,3 kg/hab.	0,5%
	-4,8 kg/hab.	9,4%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
Action 4.1 – Redevance Spéciale	15,4 kg/hab.	30,3%
	-15,4 kg/hab.	30,3%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	2,1 kg/hab.	4,0%
	- 2,1 kg/hab.	4,0%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :		- 51 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Communication : 2 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication pour les professionnels																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag																								
Etre ecoexemplaire																								
Eco exemplarité des professionnels																								
Création de contenus de communication et diffusion (démarches éco-responsables et témoignage professionnels)																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Communication : 4 campagnes réseaux par an																								
Consommation responsable																								
Promotion de la consommation responsable (2 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Communication : 2 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Lutte contre le gaspillage	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,9
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,30	0,03	0,03	0,03	0,03	0,6
	Eco-exemplarité des professionnels	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
	Consommation responsable	0,11	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,5
Utilisation des outils économiques	Redevance spéciale	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	0,09	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
Total		0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	3,7

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Lutte contre le gaspillage	1 200 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 375 €HT
	Eco-exemplarité des professionnels	4 175 €HT
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	
	Consommation responsable	7 700 €HT
Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets	Redevance spéciale	100 €HT
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	
Total		14 550 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés.
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage.
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030.

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Particuliers			
• Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)	2026-2031	• 2 campagnes par an • 1 guide des bonnes pratiques digitales	• Nombre de posts et nombre de vues • Nombre de guides diffusés dans les événements locaux • Nombre d'articles
• Atelier zéro gaspillage	2026 - 2031	• 1 atelier par an avec le collège	• Nombre de participants

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Producteurs non ménagers				
	- Mobiliser les professionnels : - Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi - Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires - Accompagnement personnalisé - Elaboration de réunion d'information en début et fin de saison	2026 - 2031	2 réunions d'information/an en début de saison et en fin de saison 2 professionnels accompagnés par an	- Nbre de pro signataires - Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions - Nbre d'accompagnements réalisés
	Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local	2026 - 2031	1 vidéo 1 fiche digitale	Nbre de vues
	- Déployer le dispositif « gourmet bag » : - Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants - Proposition systématique de gourmet bag - Campagne réseaux - Inciter à l'utilisation de too good to go (particulièrement pour les CHR)	2028	100 macarons apposés 2 réunions d'informations en début de saison et 2 en bilan à la fin 1 campagne par an	- Nbre de macarons collés - Nbre de vues des campagnes

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC, Communes, CHR, restauration collective scolaire, UMIH, CCI, Fédération des professionnels, Office du tourisme	0,1 ETP	- Macarons : 200 €HT - Vidéo : 1000 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-19,4 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Atelier 0 gaspi : 1 par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 2 établissements / an																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 2 campagnes par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication pour les professionnels																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 2

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : ○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI ○ Réalisation d'un diagnostic terrain des communes adhérentes et volontaires pour élargir les bonnes pratiques. ○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026 interco et 2029 communes	• 100% des sites et communes audités, • 1 guide pratique diffusé • 1 référent déchets par commune.	• Nombre de sites audités, • nombre de guides distribués, • liste des référents désignés.
• Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations ○ Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. ○ Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. ○ Réduction des impressions.	2026 puis suivi	• 100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. • -15% de ramettes de papier	• Nombre de gourdes distribuées, • Arrêt des achats de vaisselle jetable • Arrêt des achats de bouteilles en plastique • Nbre de ramettes achetées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie achat responsable, produits reconditionnés en priorité, écolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% des marchés avec une clause 100% de la téléphonie en reconditionnée	0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté - Nombre de marchés publics concernés
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri. - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. - Suivi par questionnaires en fin de formation.	2026-2031	1 sessions de formation par an au référent, (CNFPT et organismes chargés de prévention)	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC, Communes, gendarmerie, caserne des pompiers, la poste, les douanes	0,1 ETP	- Gourdes (150) : 750€HT - Ecocup (250) : 375 €HT - Contenants réemployables (20) : 100 €HT - Balance de pesée de bacs (1) : 150 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-0,5 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.2 : Eco exemplarité des professionnels



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres chez les professionnels (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux consommateurs en appliquant les mêmes règles

Publics ciblés

Professionnels

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Accompagner les professionnels ○ Réunion d'information pour expliquer la démarche ○ Réalisation et envoi de questionnaire (identification des pratiques et attentes des professionnels) ○ Réalisation d'audits ciblés au sein des entreprises et élaboration de plan d'actions individualisé ○ Distribution de kit de bonnes pratiques (guide, affiches, gourmet bag, vaisselles réemployables ...)	2026 - 2031	• 2 entreprises auditées par an • 12 kit distribués • 2 sites suivis annuellement	• Nbre d'entreprises signataires • Nbre de sites audités, • Nbre de kit distribués, • Nbre de visites effectuées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	• Valoriser les démarches éco-responsables ◦ Création de contenus de communication (posts, kit numérique) et diffusion via réseaux sociaux, site internet, presse locale, office du tourisme, le Syndicat Mixte de la Conca d'Oru ◦ Mise en avant des professionnels engagés (témoignages, portraits, relais dans les événements)	2026 puis suivi	• 2 posts par an • 1 création de contenu par an • 2 témoignages par an diffusés	• Nbre de post • Nbre de vues et nbre de like • Nbre de témoignage • Nbre de contenus
--	---	-----------------	---	--

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	SYVADEC, Communes, CHR, restauration collective scolaire, UMIH, CCI, Fédération des professionnels, Office du tourisme, Syndicat mixte	0,1 ETP	• Kits (12) – 175€HT • Communication : 4000€HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	8,8 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 1/an																								
Ecoexemplarité des professionnels																								
Création d'une charte/label aux professionnels éco-responsables																								
Distribution de kits de bonnes pratiques																								
Réalisation d'audits ciblés au sein des entreprises et visites annuelles																								
Création de contenus de communication et diffusion (démarches éco-responsables et témoignage professionnels)																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 4

Action 3.1 : Encourager le réemploi



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...	2026 - 2031	• 4 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique	• Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
• Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)	2026 - 2031	• 1 mise à jour par an en partenariat avec le SYVADEC sur les recycleries en y associant si possible des agents techniques	• Nbre d'acteurs ajoutés par an

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale.	2026 - 2031	1 vides dressing par an, en association avec les confréries locales - Nbre d'événements - Nbre de stands - Taux de satisfaction des exposants et visiteurs
--	---	-------------	---

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 4,5 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 5

Action 3.2 : Consommation responsable



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Encourager les habitants à privilégier les achats locaux, de saison et labellisés
- Promouvoir l'achat d'occasion et le reconditionné comme alternatives durables au neuf.
- Sensibiliser à la réduction des emballages notamment des bouteilles en plastique
- Encourager la sobriété dans la consommation : acheter moins, prolonger la durée de vie des objets, privilégier le don et l'occasion.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Organisation d'ateliers « zéro déchet », en association avec Zeru Frazu	2026-2031	• 1 ateliers par an	• Nb d'ateliers • Nb de participants aux ateliers
• Promotion de la consommation responsable tout au long de l'année [thème Achat local / saison / labellisé ; Achat d'occasion et reconditionné ; Réduction des emballages ; Sobriété / déconsommation]	2026-2031	• 2 campagnes thématiques par an	• Nb de campagnes • Nb de posts

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Participation avec animation à des marchés locaux	2026-2031	2 animations par an	Nombre de participants aux animations
	Achat et distribution de tote-bag	2028	3500 tote-bags	Nombre de tote-bags distribués
	Promotion de l'eau du robinet (maison, restaurant ou fontaine)	2026-2031	1 affichage par fontaine avec le compte-rendu d'analyse de potabilité joint 2 posts annuels	- Nombre d'affiches - Nombres de vues et de likes

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	SYVADEC Boulangeries du territoire, Producteurs locaux Association réalisant ateliers déchets et ressourceries, Communes	0,07 ETP	- Ateliers (prestation) : 2400€HT - Affiches : 100€HT - Tote bag (3500) : 5200€HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 0,3 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Mise à jour de l'annuaire régional																								
Organisation des vide-dressings (1)																								
Communication : 4 campagnes réseaux par an																								
Consommation responsable																								
Organisation d'ateliers 0 déchets																								
Participation avec animation à des marchés locaux																								
Achat et distribution de tote-bag																								
Promotion de la consommation responsable (2 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier
de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 6

Action 4.1 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Renforcement du dispositif existants ○ Actualisation des grilles tarifaires, modalité de facturation, suivi renforcé ○ Réalisation de diagnostics du dispositif en place	2026	• Une réactualisation de la Redevance Spéciale	• Nbre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel
• Communiquer et sensibiliser les professionnels ○ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ○ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ○ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2027	• 1 campagne par an	• Nbre de supports diffusés • Nbre de réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	• Accompagnement à la réduction et au tri ○ Réalisation d'un diagnostic déchet de professionnel ○ Elaboration d'un plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs ○ Réalisation d'un rapport annuel synthétique sur la gestion des déchets des professionnels accompagnés et en RS ○ Suivi des mesures correctives	2026 - 2031	• 1 plan d'actions par pro accompagné • 2 professionnels accompagnés par an avec deux diagnostics	• Nbre de de plan d'actions • Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés
--	---	-------------	--	---

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	SYVADEC	0,06 ETP	• Flyer : 100 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-15,4 kg/hab.

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Actualisation des grilles tarifaires																								
Réalisation de diagnostics déchets																								
Elaboration plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs																								
Réalisation d'un rapport annuel et suivi des mesures correctives																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 7

Action 5.1 : Intervention fêtes locales et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2026 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé
• Réalisation de campagne de communication annuelle avec plan média local (journaux communaux et intercommunaux, publications Syvadeo sur les coûts)	2026-2031	• 2 campagnes par an	• Nombre de campagnes réalisées • Nombre de vues et de likes • Nombre d'articles

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	Elaboration d'outils de communication et diffusion (guides des bonnes pratiques, site internet ...)	2026-2031	100% des outils de communication édités	- Nombre de guides téléchargés - Nombre d'articles - Nombre de vues
	Événements locaux			
	Participation à des événements locaux et nationaux (foires, fêtes, SERD, SDD...)	2026 - 2031	2 événements par an.	Nbre de stands
	Mise en place d'opération de ramassage des déchets sur la plage	2026-2031	1 ramassage par an	Nombre de participants aux ramassages

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,07 ETP	Moyens internes	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-2,1 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	---------------------

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 2/an																								
Mise en place d'opération de ramassage des déchets sur la plage – 1/an																								
Communication : 2 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CCNCO	Communauté de Communes du Nebbiu Conca d'Oru
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d 'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)